

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 73 (2015)  
**Heft:** 4

**Buchbesprechung:** Comptes rendus d'ouvrages

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# COMPTES RENDUS D'OUVRAGES<sup>1</sup>

## *Refonder l'entreprise*

de Blanche Segrestin, Armand Hatchuel

Éditions du Seuil, 2012, coll. La république des idées, 120 pages

ISBN 978-2-0210-6428-5

NATAŠA VUKAŠINOVIC  
*Haute école de gestion Arc*

La cause invoquée pour expliquer la banqueroute de 2008 renvoie habituellement à la dérégulation bancaire dans les années 1980, qui a permis la fusion entre banques de dépôt et banques d'affaires. La solution qui s'impose alors comme un prurit c'est de re-réguler le système bancaire. Or, cette explication de la crise récente paraît parfaitement insuffisante à deux chercheurs du Centre de gestion scientifique (GGS) de l'école des Mines ParisTech. Pour Blanche Segrestin et Armand Hatchuel, il convient en effet de se pencher sur le changement structurel majeur dans le management plutôt que d'analyser les dysfonctionnements au niveau des grands flux financiers.

Comment renouer avec la tradition qui a donné naissance à l'entreprise et permettre son adaptation aux exigences contemporaines? Telle est la question qu'affrontent les auteurs. Car l'entreprise moderne pensée au tournant des 19e et 20e s. particulièrement par l'ingénieur américain Frederik Taylor comme un «collectif de création et d'innovation», n'a jamais eu de véritable existence juridique. Au lieu d'un droit de l'entreprise, un droit de la société anonyme, expliquent les auteurs dont le combat peut ainsi être formulé: pour empêcher que l'objectif du profit à court terme ne continue à assujettir les dirigeants et leurs stratégies, il convient de revenir au moment de l'invention de l'«entreprise moderne» qui répondait à une crise de rationalisation et de la fonder enfin en droit pour qu'elle réponde à sa fonction essentielle de régulation du capitalisme. Segrestin et Hatchuel vont défendre l'entreprise vue comme un collectif d'innovation contre la société vue comme un espace de relations marchandes.

Les auteurs évoquent dès leur introduction un rapport du Sénat américain qui autopsie la faillite d'une banque centenaire (la Washington Mutual), qui s'est effondrée à l'instar

---

<sup>1</sup> Il s'agit dans cette rubrique de reprendre une sélection de comptes rendus d'ouvrages effectués par des enseignant-chercheurs de la Haute école de gestion – HEG – Arc, parus initialement dans le supplément mensuel INDICES du journal L'AGEFI.

d'autres établissements bancaires, pour comprendre les logiques de gestion, véritables ressorts de la crise bancaire. L'explication dudit effondrement est directement liée, selon Segrestin et Hatchuel, au changement structurel dans le management, la logique de la valeur pour l'actionnaire ayant poussé la dite banque à ne plus se comporter comme une banque, à ne plus se comporter comme un collectif d'innovation mais plutôt un instrument à faire des profits pour l'actionnaire.

Dans un premier chapitre, les auteurs reviennent sur l'invention collective de l'entreprise qui, dans sa conception moderne, date d'un siècle et dont ils rappellent que c'est «la vague du machinisme» qui a forcé «à renouveler les dimensions de gestion, la liste des métiers et les méthodes de production», avançant que la domestication de l'innovation a été rendue possible par une entreprise conçue comme un espace réglé par un rapport de prescription et non plus comme un espace de relations marchandes. Cette entreprise collective de création sociale a aussi permis, rappellent les auteurs, l'invention du contrat de travail pour protéger les salariés, essentiels au collectif d'innovation. Ils montrent que les premiers dirigeants dont Fayol et Taylor ont eu toujours à défendre le collectif d'innovation face aux actionnaires. «Au début du XXe siècle, écrivent-ils, l'entreprise moderne ne tente pas une vaine réconciliation du capital et du travail: elle veut les subvertir l'un et l'autre par un projet radicalement différent, celui d'une création collective appuyée sur l'innovation scientifique et technique, sur un ordre social solidaire et une autorité dédiée au bien commun.»

Dans le deuxième chapitre, les auteurs vont montrer que l'absence de doctrine sur l'entreprise et le vide juridique qui l'entoure ont fait le lit de la société de capitaux... contre l'entreprise! Reprenant les principales théories de la Shareholder Value qu'ils décortiquent, Segrestin et Hatchuel vont montrer que ce qui ressort, c'est une décomposition de l'entreprise considérée de nouveau comme un espace marchand! Une entreprise instrument aux mains des actionnaires. La crise des années 70 n'a fait qu'accentuer le mécanisme de surveillance des dirigeants, à qui on distribuait des stock-options et un salaire indexé sur les performances individuelles, devant porter toute l'attention sur la valeur en bourse de l'entreprise et non plus sur le bien collectif. On revenait au mode des «patrons» d'avant la révolution taylorienne et aussi aux relations marchandes. Sans oublier des conséquences dommageables: une logique de gestion déclinée au niveau individuel et une charge portée par les individus qui se traduit en termes de stress...

L'entreprise a été décomposée pour être restée un impensé juridique. Comment remédier à cette situation? Comment empêcher que les actionnaires se comportent comme les propriétaires de l'entreprise et compromettent le progrès collectif? C'est la question que traitent les auteurs dans le reste de leur opus où sont proposés des principes d'un droit de l'entreprise dont un des points d'orgue renvoie au cas des «avaries communes» constitutif du droit maritime pour sauver la solidarité.

*Gouverner le capitalisme?*

d'Isabelle Ferreras,

Éditions des Presses Universitaires de France, sept. 2012, 292 pages

ISBN 978-2-1306-0674-1

ACHILLE GROSVERNIER  
*Haute école de gestion Arc*

Les crises actuelles embarrassent tous les niveaux de l'économie mondialisée et le mot «gouvernance» est partout prononcé pour tenter de réguler les dérives de la finance cautionnées par les fondements mêmes du capitalisme. Se pose alors inmanquablement la question de la transformation des pratiques, de l'évolution des logiques, voire du changement de paradigme. Ce questionnement se fait pourtant rarement au niveau du partenariat social. C'est ici que réside le grand mérite de l'ouvrage d'Isabelle Ferreras.

La jeune sociologue et politologue belge, professeure à Louvain et chercheuse associée à Harvard, commence sa démonstration par une limpide analyse des modèles de compréhension de l'entreprise capitaliste, lieu d'une rencontre énigmatique entre le travail et le capital. Pour le (néo)libéralisme, la question semble résolue: une entreprise est une organisation qui cherche à faire fructifier le capital. Les investisseurs, qui, prenant tous les risques, doivent en tirer le meilleur profit et présider aux destinées de l'entreprise. Cette rationalité exclusivement instrumentale est consacrée par le droit qui, assimilant fictivement la société anonyme à l'entreprise, ne l'a pensée que dans l'intérêt de ceux qu'Isabelle Ferreras nomme les apporteurs en capital.

À une époque où 70% des emplois se trouvent dans le secteur des services, à haute valeur humaine ajoutée, il n'est plus possible de ne pas tenir compte des parties prenantes, clients et surtout salariés. Cette seule logique instrumentale ne s'avère dès lors guère suffisante pour décrire ce qu'est l'entreprise, «ce qui s'y vit, la réalité humaine et sociale qui s'y joue». Pire, les gouvernements actuels des entreprises apparaissent comme «illégitimes, dangereusement unilatéraux et, de fait, peu intelligents voire inefficaces», au risque d'une «révolution ou “moins gravement”, la perte de leurs capacités d'innovation et d'efficacité du travail, l'absentéisme, la démotivation et la dépression de leurs “ressources humaines”». Il faut par conséquent désormais aussi reconnaître ces investisseurs en travail que sont les salariés. Mais pour Isabelle Ferreras, leur rationalité n'est de loin pas qu'instrumentale. Le travail, source de sens et d'engagement, s'inscrit dans l'espace public de la démocratie où se vit l'expérience du juste et de l'injuste, de l'inégalité et de l'arbitraire. Et cela constitue la logique du politique par excellence.

Dans l'entreprise-institution coexistent ainsi deux logiques, celle, instrumentale, des apporteurs en capital et celle, politique, des investisseurs en travail, consacrant la contradiction entre capitalisme et idéal démocratique. L'auteure y voit une des sources de la souffrance au travail des citoyens-salariés, victimes d'une dissonance cognitive majeure entre leur aspiration à plus de justice démocratique au travail, encouragée par leur responsabilité civique

de votant capables de prendre position sur des grandes questions politiques, et la réalité qui domine aujourd'hui l'entreprise, celle d'un régime de gouvernance unilatéral dont le seul critère est celui de la rentabilité. Il s'agit par conséquent d'identifier «un compromis viable entre l'impératif d'efficacité qui conditionne la vie économique et le projet d'émancipation collective qui fonde l'idéal démocratique» et d'opérer la transition d'une gouvernance uniquement basée sur une rationalité instrumentale visant le profit des seuls apporteurs en capital à un gouvernement de l'entreprise fondé également sur la rationalité politique des investisseurs en travail.

Procédant par analogie, l'auteure se penche alors sur la longue histoire de la démocratisation des sociétés occidentales pour constater que l'introduction du bicaméralisme, par exemple dans la Rome antique par la représentation des plébéiens aux côtés des patriciens ou dans l'Angleterre du XIV<sup>e</sup> siècle, par celle du peuple dans la Chambre des Communes parallèlement à celle des seigneurs siégeant dans la Chambre des Lords, a marqué une étape décisive dans l'avènement de la démocratie politique. Montesquieu décrivait ainsi le système politique bicaméral: «Le corps législatif y étant composé de deux parties, l'une enchaînera l'autre par sa faculté mutuelle d'empêcher» et d'ajouter qu'avec l'exécutif, «elles seront forcées d'aller de concert». S'appuyant sur cette histoire des institutions politiques, Isabelle Ferreras imagine un bicaméralisme économique: aux côtés du Conseil d'administration actuel représentant les intérêts des apporteurs en capital, elle propose la création d'une Chambre des représentants des investisseurs en travail, élus sur des listes déposées par les syndicats, le gouvernement de l'entreprise répondant devant ces deux Chambres. Nous sommes bien éloignés de ce que nous connaissons aujourd'hui.

Gouverner le capitalisme commencerait donc par mettre en place au sein de son institution-clé une structure bicamérale. Cela a rendu les gouvernements des États légitimes, raisonnables et intelligents sous la responsabilité conjointe de deux Chambres, pourquoi n'en serait-il pas de même du gouvernement des entreprises?

*Le management désincarné. Enquête sur les nouveaux cadres du travail*

de Marie-Anne Dujarier

Éditions de la Découverte, 250 pages

ISBN 978-2- 707-17844-2

ALAIN MAX GUÉNETTE  
*Haute école de gestion Arc*

On connaît le principe de l'homo œconomicus, sorte d'homoncule supposé fort d'une rationalité si puissante qu'il est supposé capable de prendre la décision d'entre toute la meilleure. L'économie classique le postulait pour se poser comme scientifique à l'instar des sciences dites à l'époque, parfois aujourd'hui encore par quelques mandarins, dures ou exactes. Telle notamment la physique capable de prédictions. Au fur et à mesure de l'importance des organisations au 20<sup>e</sup> s. de par leur nombre et leur complexité croissante dans les économies modernes, le besoin d'en décrire les fonctionnements plutôt que de prédire, faisait vaciller la rationalité posée comme omnipotente. Surgissait alors l'homo administrativus à la rationalité limitée par les insuffisances cognitives proprement humaines, liée aux autres agents économiques dans la prise de décision. On conçoit que la meilleure décision ne se prend pas en un instant où toutes les informations sont supposées connues, mais qu'elle est séquentielle et, puisqu'il faut bien un moment arrêter une décision, non plus la meilleure mais la plus satisfaisante. Dans notre modernité tardive, les représentations de la rationalité se transforment au gré du processus de rationalisation du monde (Max Weber) et des crises de rationalisation industrielles (Frederik Taylor). Advient de façon irrésistible à notre représentation, l'homo dispositivus.

Nous sommes aujourd'hui entourés de «dispositifs», souligne Marie-Anne Dujarier, l'auteure du *Management désincarné*. Au reste, lecteur, il suffit d'observer les dispositifs – iPhone, etc. – qui cernent nos enfants et modifient leurs comportements pour comprendre ce dont il est question ici... Le terme de «dispositif», militaire, un brin abstrait, désigne, rappelle l'auteure, un «ensemble de moyens disposés conformément à un plan»; permettant notamment de préparer des batailles dans le cas du militaire. «Importé dans les entreprises, le mot s'apparente au planning, à l'organisation détaillée de l'action avant qu'elle ait lieu et déterminée loin d'elle»; l'auteure souligne que les pratiques managériales qui paraissent a priori si diverses, changeantes et aux noms souvent abscons, renvoient à une régularité sociologique du point de vue de l'encadrement du travail. «La conception en plan de l'activité productive, précise Dujarier, est une contrainte derrière le foisonnement et l'agitation des "outils", "techniques" et autres "démarches" managériales.» Un classement des différents dispositifs est avancé: dispositifs de finalité (les chiffres), de procédés (les process), d'enrôlement (les communications). Ainsi, dès le premier chapitre, l'auteur dessine la trame de fond de la scène organisationnelle contemporaine. Quatre autres chapitres formant la première partie du livre vont la préciser cette trame pour préparer la mise en scène d'acteurs qui ont pris une importance «inédite» dans l'encadrement du travail, à savoir les «planneurs», sujet de l'ouvrage: « Cet ouvrage propose d'étudier le travail des planneurs, en tant que produc-

teurs des dispositifs qui encadrent aujourd'hui massivement l'activité.»

Depuis la réponse de Frederik Taylor – pensée déjà bien avant par un Charles Babbage – visant à déposséder les travailleurs artisans de leur savoir pour leur prescrire les façons rationnelles de procéder (division du travail), les opérations de prescription se détache de celles d'exécution. Cette révolution n'a fait que se développer depuis plus d'un siècle. Les ergonomes analysent d'ailleurs l'écart qu'il y a entre le prescrit et le réel, entre la tâche et l'activité. Précisément, Dujarier leur emboîte le pas et s'emploie à comprendre l'écart qu'il y a entre le travail des planneurs et celui des autres salariés, des opérationnels, des gens de métiers dont elle explique qu'ils sont obligés aujourd'hui de joindre l'inutile au désagréable. Ainsi, des salariés ont pris une importance inédite dans l'encadrement du travail aujourd'hui. Consultants ou cadres de grandes organisations, les «planneurs», ont pour mandat d'améliorer la performance des organisations – publiques comme privées – au moyen de plans abstraits élaborés loin de ceux qu'ils sont censés encadrer. «Spécialisés en méthodes, ressources humaines, contrôle de gestion, stratégie, systèmes d'information, marketing, finances, conduite du changement, ils diffusent et adaptent des dispositifs standardisés qui ordonnent aux autres travailleurs ce qu'ils doivent faire, comment et pourquoi. Management par objectifs, benchmarking, évaluation, lean management, systèmes informatiques, etc. cadrent ainsi l'activité quotidienne des travailleurs.» «Ces dispositifs, dénonce l'auteure, instaurent un management désincarné que les salariés opérationnels jugent maladroit, voire “inhumain”. D'après leur expérience, il nuit autant à leur santé qu'à la qualité des produits et à la performance économique. Étonnamment, les planneurs et les dirigeants ne sont pas dupes de la situation.» On l'a compris, c'est à une sociologie des planneurs que sont consacrés les chapitres formant la seconde partie de l'ouvrage. Après avoir montré l'impossibilité de la mission des planneurs, de par leur distance topographique, temporelle, organisationnelle et de l'éloignement par rapport au travail réel, après avoir montré à travers des exemples probants ce qu'ils font réellement, elle va très concrètement analyser comment ces travailleurs s'en sortent malgré le manque de reconnaissance du travail de ces faiseurs et diffuseurs de ces dispositifs – reconnus ni des opérationnels, ni de leur hiérarchie. Ne sont-ils pas en effet régulièrement accusés par les autres salariés de «planer» loin du travail réel. Marie-Anne Dujarier explique qu'ils doivent accomplir une mission qui peut sembler impossible et dépourvue de sens, et explique comment ils y parviennent malgré tout, non sans zèle. Pour s'en sortir, explique la sociologue, ils construisent un cadrage ludique sur leur tâche. Ils créent alors un “dedans”, “rigolo” où se tient le jeu, et un “dehors”, et un dehors à l'égard duquel ils semblent indifférents».

*De la «Forteresse des Alpes» à la valeur actionnariale*

de Thomas David, André Mach, Martin Lüpold, Gerhard Schnyder

Éditions Seismo, 500 pages

ISBN 978-2- 883-51059-3

ALAIN MAX GUÉNETTE  
*Haute école de gestion Arc*

La gouvernance d'entreprise est devenue depuis les années nonante un des sujets prégnants en matière économique. Un sujet d'autant plus grave que les chocs provoqués par différents scandales à l'échelle nationale – que l'on pense aux faillites de fleurons de l'économie suisse ou aux scandales de rémunérations de dirigeant·e·s –, ont mis en émoi un pays peuplé d'habitant·e·s se sentant jusqu'alors, sinon élu·e·s, au moins protégé·e·s grâce à un tissu économique et social «tricoté serré» selon l'usuelle expression québécoise. C'est d'ailleurs ce que montrent les auteurs de l'ouvrage dont on rend compte ici. La gouvernance d'entreprise a été relativement stable jusqu'aux années mille neuf cent quatre-vingt, soit pendant une centaine d'années. Cette stabilité consolidait la perception vue de l'étranger d'une Helvétie véritable forteresse. Il n'était en effet pas aisé, de par la constitution des conseils d'administration et la cohésion de l'ensemble, de prendre part au capital d'entreprises suisses.

Les choses ont changé et il était devenu ces dernières années urgent de comprendre pourquoi et comment nous devenions un pays presque comme les autres. Nécessité ardente de faire le point, d'appréhender les mouvements qui ont conduit à ce qu'un peu partout dans la société l'on pressente une redistribution drastique des rapports de domination sur la scène économique et financière. Malheureusement, si nous disposions d'études et analyses intéressantes sur les conseils d'administration et leurs compositions, elles étaient partielles et ne plongeaient pas dans un passé suffisamment lointain que l'on puisse vraiment saisir le mouvement de l'Histoire. Tout justement, le récent ouvrage de Thomas David et ses collègues vient combler ce vide de perspective historique pour nous permettre de comprendre l'évolution de la gouvernance d'entreprise dans un temps long. Une recherche pluridisciplinaire soutenue par le Fonds national de la recherche l'a permis, des historiens et des sociologues prêtant main forte aux économistes.

Au début de leur étude, les auteurs pointent en guise d'exergues deux points de vue différents sur la place de l'actionnariat. La première reprend une position de l'Union suisse du commerce et de l'industrie qui énonce en 1928: «Une tendance explicite à favoriser l'actionnaire individuel au détriment des organes de la société doit être considérée comme particulièrement dangereuse, sans pour autant que l'actionnaire individuel ait beaucoup à y gagner.» Place est faite ici davantage aux organes de direction plutôt qu'à l'actionnariat. En 2002, soit septante années plus tard, Economiesuisse déclare au contraire: «Le gouvernement d'entreprise désigne l'ensemble des principes qui, tout en maintenant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise, dans l'intérêt des actionnaires, la transparence et un rapport équilibré entre les tâches de direction et de

contrôle.» La position de l'actionnaire devenait ainsi clairement affirmée, au détriment de celles des organes de direction.

Ainsi, jusqu'aux années nonante les élites patronales étaient hostiles à l'accroissement du pouvoir actionnarial défendent les auteurs de l'ouvrage De la «Forteresse des Alpes» à la valeur actionnariale qui s'attachent précisément à comprendre ce changement. Deux parties le constituent, la première analysant la période allant de 1880 à 1985 et la seconde de 1985 à 2010. Dans la première partie, deux dimensions interdépendantes de la gouvernance d'entreprise sont prises en compte. D'une part, les réformes du cadre réglementaire, avec la révision du Droit des Sociétés dans les années vingt et trente – il sera révisé en 1991 – et l'affirmation du caractère suisse des firmes dans les années cinquante. D'autre part, le changement de politique des firmes avec des interconnexions entre les conseils d'administration de plus en plus fortes jusqu'aux années quatre-vingt du siècle dernier puis leur délitement à partir de ces années, mettant fin à l'étroite coordination et à la cohésion des élites économiques et juridiques. Les transformations radicales du modèle de la «forteresse des Alpes» au cours des vingt-cinq dernières années, l'ont été sous l'effet de «la libéralisation des marchés financiers et de l'affirmation de nouveaux acteurs, investisseurs institutionnels et raiders notamment. Cette redéfinition de la gouvernance d'entreprise, dès lors davantage orientée vers la satisfaction des actionnaires, s'est accompagnée d'une transformation du profil des élites économiques».

Cet ouvrage devrait intéresser toute personne désirant comprendre le monde économique et juridique en Suisse et ses transformations opérées tout au long du siècle dernier, tout particulièrement au cours des trois décennies dernières. Comprendre le déclin du réseau d'actionnaires qui s'était mis en place au siècle dernier et les raisons de son délitement sous les coups de butoir de la valeur actionnariale et de la théorie de l'agence sur laquelle les auteurs offrent un regard critique. Comprendre la situation en termes juridiques, la particularité étant qu'en Suisse le Droit entérine les pratiques, contrairement à ce qui se passe dans d'autres contextes nationaux où il peut les modifier. Dernièrement, si l'on suit les analyses des auteurs, on s'aperçoit que les normes peuvent se substituer au droit, comme c'est le cas au travers des codes de bonnes pratiques. On retiendra pour notre part tout particulièrement les raisons sociologiques qui ont amenées des acteurs que tout pourraient opposer – patronaux et syndicaux –, à participer au nom d'un souci de transparence au renforcement démesuré du pouvoir actionnarial. Sans doute, cette étude robuste devrait être suivie d'autres études portant sur les réseaux de diffusion idéologiques et pourquoi pas sur la contestation d'un point de vue juridique fautif visant à laisser croire que les entreprises appartiennent aux actionnaires!

*Minding the Markets: An Emotional Finance View of Financial Instability*

de David Tuckett

Éditions Palgrave MacMillan, mai 2011, 256 pages

ISBN 978-0-2302-9985-6

CALIN IONESCU

*Haute école de gestion Arc*

L'analyse psychanalytique est-elle en mesure de d'éclairer les comportements irrationnels de la finance? Passe encore d'interpréter à tort et à travers, répondrait-on à cette question visiblement saugrenue, mais expliquer la crise financière dernière: quelle outrecuidance! Et pourtant...

On a souvent critiqué la psychanalyse, la sommant de produire des connaissances scientifiques à la manière des approches cognitivo-comportementales aux résultats pourtant engendrés par des modèles autoréférentiels. La psychanalyse n'aurait pas droit de cité dans le monde objectif de l'économie... Passons sur les critiques éculées formulées à son encontre pour rendre compte d'un ouvrage montrant que le cadre d'entendement renvoyant à Sigmund Freud, ou plutôt, en l'occurrence, à Mélanie Klein, une de ses disciples, permet de rendre compte de questions économiques sérieuses. Le célèbre économiste Georges Akerlof lui-même, estime que l'ouvrage de David Tuckett est de la plus grande importance. Et des magazines économiques et financiers les plus en vue lui ont accordé grand crédit. Raison d'un détour. Mais auparavant un mot sur Mélanie Klein.

Psychanalyste pour enfants, Klein a profondément marqué sa discipline en Grande-Bretagne au travers d'une approche que l'on résume souvent par le terme de «relation d'objet». Tuckett s'inscrit dans cette tradition. M. Klein a particulièrement étudié les relations entre la mère et son enfant et montré les relations d'ambivalence de ce dernier vis-à-vis de cette mère parfois «bonne», parfois «mauvaise». L'enfant passe tour à tour d'un état relationnel emprunt de reconnaissance à un état de ressentiment devant sa trop grande dépendance au sein maternel, prototype de l'«objet». Expliquant les différentes phases psychanalytiques Klein va surtout montrer que pour faire face au risque, à l'angoisse de perte de l'«objet», le bébé va mettre en acte entre autres mécanismes de défense: le déni. Voici présenté à très grands traits, l'apport dont D. Tuckett est un héritier. À ceci près qu'il s'intéresse à l'investisseur dans sa relation à son «objet» principal: le marché.

Le psychanalyste britannique a donc décidé de porter une attention au marché et à la relation d'objet entretenu avec lui par les gestionnaires de fonds spéculatifs. Basée sur une cinquantaine d'entretiens, il met au jour les processus de prise de décision à partir du couple cognition-émotion en un livre qui renseigne sur la façon dont les gestionnaires établissent la valeur des actifs dans lesquels ils investissent et dont ils évaluent le risque. Les émotions dominant selon l'auteur la cognition, amplifiées par des sentiments de perte ou d'échecs dus à l'anxiété générée par l'incertitude.

L'individu – l'investisseur en particulier –, pose d'emblée Tuckett, est incapable de négocier avec l'incertitude, aussi mettra-t-il en place des mécanismes de défense dans une construc-

tion plus ou moins délirante de la réalité qui n'a rien à envier aux cas cliniques. L'investisseur va faire en sorte que l'incertitude disparaissent de ses critères, de sa vue; sa pensée troublée et l'énorme excitation émotionnelle vont générer un comportement «divisée». L'incertitude, dit le psychanalyste, implique en effet nécessairement de l'anxiété face à laquelle l'individu, ne pouvant ni l'accepter, ni la combattre ou l'éviter, cherchera à mettre en branle des défenses tant il est vrai que le doute n'est guère possible dans le domaine de l'investissement! Le risque d'une déréalisation est alors patent. C'est cette situation que l'auteur nommera: «état divisé».

D'où le besoin de mythes entretenus par les marchés. Le mécanisme de prise de décision n'est pas différent entre les stratégies gagnantes et perdantes. Ceux qui réussissent sont persuadés de leur capacité à trouver à réaliser des investissements exceptionnels. En revanche, ceux qui ont moins de chance sont exclus du jeu et sont vite remplacés par de nouveaux entrants, de nouveaux joueurs qui vont essayer d'être des investisseurs exceptionnels. Et qui entretiennent de facto le mythe! Avec la répétition, les conditions sont réunies pour que les marchés aient un fonctionnement auto-référent. Ici, le mécanisme consiste, dans un «état divisé», à tenir coûte que coûte, en inventant des récits, des histoires pour préserver sa santé. Mais, ces mécanismes de défense nous entraînent aller toujours plus en avant, entretenant avec le marché un rapport fantasmatique.

En guise de conclusion nous nous permettons une mise en garde. La lecture de cet ouvrage peut-être dangereuse! Que le lecteur adhère à l'argumentation présentée, ou qu'il trouve un mécanisme de défense pour nier la véracité des évidences développées, cela ne changera rien. Car si une ligne, une seule de cet inclassable et excellent ouvrage contient ne serait-ce qu'un début de vérité, cela signifie que la raison a, depuis longtemps, quitté les marchés financiers. En tant qu'investisseurs, nous savons tous ce que cela signifie: le seul moyen de remédier à une exubérance des marchés est un effondrement brutal des cours, et cela pendant une période dont aujourd'hui nous ne connaissons ni l'étendue, ni la durée.

# Revue Economique et Sociale

70 ANS D'ACTUALITÉ RÉFLÉCHIE.

*Des idées novatrices, des points de vue rigoureux, des auteurs engagés.*

Souscrivez à un abonnement à la RES: parution trimestrielle ininterrompue depuis 1943.

Plus d'info sur [www.revue-res.ch](http://www.revue-res.ch)

Je m'abonne à la Revue économique et sociale  
pour l'année 2014

Abonné Suisse > CHF 85.-

Abonné Europe > CHF 95.-

Compte CCP: 10-7100-0

UBS 243-449805-40 swift UBSWCHZH10A

IBAN ch40\_0024\_3243\_4498\_0540k

Société d'études économiques et sociales  
L'Internef - UNIL / 1015 Lausanne

tél 021 691 53 27 / fax 021 692 33 85  
e-mail [infosees@unil.ch](mailto:infosees@unil.ch)

Nom .....

.....

Titre .....

Organisation.....

.....

Adresse .....

.....

Date .....

Signature .....

SOZARCH (Zürich)



EM000008321496

Gestion de fortune avec les entrepreneurs | Sélection mondiale des meilleures actions | Made in Geneva

# Confiez votre portefeuille à une banque des entreprises

- La Banque Cantonale de Genève est une banque universelle. Une banque commerciale, de terrain, qui travaille au quotidien avec les entreprises.
- C'est ainsi que nous apprenons à repérer et à évaluer les meilleures sociétés. C'est en leur sein que se créent la valeur et la performance.
- Nos mandats de gestion tirent avantage de cette expérience et de cette présence dans l'économie réelle.
- Mettez-nous à l'épreuve. Echangeons nos points de vue. Nos gérants se tiennent à votre disposition pour partager leurs convictions et leurs analyses.

 **BCGE | Best of<sup>®</sup>**

le plaisir d'investir sérieusement

Genève Zürich Lausanne Lyon Annecy Paris  
Dubai Hong Kong

[www.bcge.ch/bestof](http://www.bcge.ch/bestof) +41 (0)58 211 21 00

Une prestation du programme BCGE Avantage service

La présente annonce est exclusivement publiée à des fins d'information et ne constitue en aucun cas une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits ou la fourniture de services financiers. Elle ne peut être considérée comme le fondement d'une décision d'investissement, qui doit reposer sur un conseil pertinent et spécifique.

Les transactions portant sur les fonds de placement, sont soumises à des lois et des dispositions fiscales dans différents ordres juridiques. L'investisseur est personnellement responsable de se renseigner sur ces dernières et de les respecter. Les indications concernant des transactions sur les fonds de placement ne doivent pas être interprétées comme étant un conseil de la BCGE.

La projection cartographique de la terre de Buckminster Fuller est un icosaèdre à très faible déformation. Elle repose sur le découpage du globe en 20 triangles, qui, dépliés, projettent une image unifiée où les continents forment une seule île dans un océan.

The Fuller Projection Map design is a trademark of the Buckminster Fuller Institute. ©1938, 1967 & 1992. All rights reserved. [www.bfi.org](http://www.bfi.org)